



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

Séance du lundi 01 avril 2019

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 26 mars 2019.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOTTE Monique, M. ROLLAND Pierre, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. BOULANGER Jean-François, M. HUET François, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	16
Pouvoirs	:	00
Votants	:	16

Absent excusé : Mme FURON Maryse

Absent : M. FOLLINOT Philippe

Secrétaire de séance : M. SUBIRY Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 04 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES, BUDGET

- 2019.04.01. Taux d'imposition 2019
- 2019.04.02. Vote du budget général 2019
- 2019.04.03. Budget assainissement : décision modificative n°1
- 2019.04.04. Demande de subvention : association Raid'Spiez
- 2019.04.05. Régie « Argent de Poche » - mise à disposition au CCAS

COMMANDE PUBLIQUE

- 2019.04.06. Attribution du marché du programmiste pour la construction de la salle multifonctions
- 2019.04.07. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

ENVIRONNEMENT

- 2019.04.08. Avis d'enquête publique : Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- 2019.04.09. Tarifs de la bibliothèque (annule et remplace la délibération 2019.02.09)
- 2019.04.10. Adhésion au réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Vitré (annule et remplace la délibération 2019.02.10)

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Etablissement du planning des permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019
2. Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019 – Vague de la Noé
3. Compte-rendu du Comité Technique du RIPAME
4. Spectacle du 29 juin 2019
5. Semaine FSCF
6. Vernissage du cours de dessin

FINANCES, BUDGET

2019.04.01. Taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné les résultats excédentaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, il est proposé de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,73 %
Taxe Foncière Bâtie : 15,76 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 39,09 %

Appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui ont été notifiées, la recette fiscale prévisionnelle s'élèvera à la somme de 521 208.00 €.

Vu le C.G.C.T,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2019 ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 15, contre : 00, abstention : 00

Arrivée de M. BOULANGER à 20h35.

2019.04.02. Vote du budget général 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget général primitif 2019 de la commune. La proposition s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	1 428 584.00 €
Investissement	2 332 477.50 €

Vu le C.G.C.T,

Vu la présentation du budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter le budget primitif 2019 tel que présenté ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

2019.04.03. Budget assainissement : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses imprévues de la section de fonctionnement ne peut pas excéder 7.5% des dépenses réelles. Ainsi, il convient de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Article 022 (DF) =	- 9 000.00 €
Article 61521 (DF) =	+ 9 000.00 €

Vu le C.G.C.T et notamment l'article L2322-1,

Vu le budget primitif d'assainissement 2019,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Valider ces modifications budgétaires ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

2019.04.04. Demande de subvention : association Raid'Spiez

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention de la part d'une étudiante habitant à Domalain et deux autres jeunes. L'association a pour objectif de participer à un raid humanitaire en Europe (Europ'Raid) afin d'acheminer 70kg de matériel scolaire et des produits d'hygiène dans les écoles défavorisées des pays d'Europe de l'Est.

Le budget prévisionnel pour réaliser ce projet est estimé à 6 900.00 € (achat de voiture, frais d'inscription, assurance, carburants etc...). Au travers des sponsors, des ventes et du loto, leurs recettes sont estimées à 5 000.00 €

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget communal 2019,

Vu la demande de subvention établie par Raid'Spiez,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Verser une subvention d'un montant de 300.00 € à cette association ;**

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

2019.04.05. Régie « Argent de Poche » - mise à disposition au CCAS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 3 jeunes du dispositif Argent de Poche effectueront une mission de 3h00 lors du repas des anciens organisé par le CCAS de Domalain le samedi 06 avril 2019.

Ces missions seront prises en charge, dans un premier temps, par la régie « Argent de Poche » du budget communal, pour un montant de 45.00 € (3 missions*15.00€). Cette somme ensuite sera facturée au CCAS de Domalain.

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget communal,

Vu la demande de mise à disposition présentée par le CCAS de Domalain,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Autoriser la prise en charge par la régie « Argent de Poche » la mission des 3 jeunes ;**
- **Charger Monsieur le Maire de récupérer la somme de 45.00 € auprès du CCAS de Domalain ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE

2019.04.06. Attribution du marché du programmiste pour la construction de la salle multifonctions

Par délibération en date du 04 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'engager une étude de programmation portant sur la réalisation d'une salle polyvalente, et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la consultation de bureaux d'études, dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

La consultation a été lancée le 25 février 2019. Trois plis ont été reçus dans les délais. Après une première analyse des offres, il a été décidé d'auditionner les 2 candidats arrivant en tête de classement au vu des critères d'attribution retenus.

Suite aux auditions, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est présentée par le candidat « CERUR » aux conditions ci-après :

Mission 1 : Etat des lieux et évaluation des besoins théoriques, montant global et forfaitaire de 8 400,00 € HT, soit 10 080,00€ TTC ;

Mission 2 : Etude de faisabilité - préprogramme, montant global et forfaitaire 6 300,00 € HT, soit 7 560,00€ TTC ;

Mission 3 : Programme général, montant global et forfaitaire de 3 250,00 € HT, soit 3 900,00 € TTC ;

Mission 4 : Programme détaillé, montant global et forfaitaire de 3 575,00 € HT, soit 4 290,00 € TTC ;

Mission 5 : Elaboration du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre, montant global et forfaitaire de 1 300,00 € HT, soit 1 560,00 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat « CERUR » pour un montant forfaitaire de 22 825,00 € HT soit 27 390,00 € TTC.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

2019.04.07. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètre

carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les CCCT pour les lots suivants :

LOTS	Surface de plancher m ²	Acquéreurs
2	220	Grimault
27	220	Hardy/Séby

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Approuver les CCCT ci-dessus de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joints en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces CCCT et tous les documents s'y rapportant.

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

ENVIRONNEMENT

Report au prochain Conseil Municipal de la délibération Avis d'enquête publique : Société OD PLAST à Bais.

2019.04.08. Avis d'enquête publique : Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche est actuellement en cours concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) pour la période 2019-2024.

La commune de Domalain est appelée à émettre un avis sur ce CTMA.

Le CTMA est un outil d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne permettant la programmation et le financement d'actions et travaux de réhabilitation des cours d'eau pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Ce contrat « milieux aquatiques » est conclu entre les différents signataires de l'opération de reconquête des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de la Seiche (la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche).

Monsieur le Maire, après avoir donné connaissance du dossier, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce CTMA.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Approuver le contenu du programme d'actions et son plan de financement ;
- Emettre un avis favorable au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

2019.04.09. Tarifs de la bibliothèque (annule et remplace la délibération 2019.02.09)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une décision administrative ne peut en principe entrer en vigueur qu'à compter de sa date de publication. Toute décision qui prévoit une date d'application antérieure est donc illégale en tant qu'elle est rétroactive. Ainsi, la délibération 2019.02.09 rendant l'adhésion à la bibliothèque municipale avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 2019 est annulée et remplacée comme suit :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Domalain a intégré le Rouedad en 2015. Le tarif d'abonnement a été fixé à 11€/an. A titre indicatif, la régie bibliothèque a rapporté la somme de 825.00 € en 2018 pour environ 90 familles inscrites.

Le Conseil Communautaire de Vitré Communauté, par délibération en date du 14 décembre 2018 a décidé des tarifs et des conditions d'accès de la médiathèque de Vitré dont la gratuité pour les adhésions individuelles.

Compte-tenu de la délibération communautaire et afin de ne pas mettre en difficulté la bibliothèque de Domalain, Monsieur le Maire propose de rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque municipale à compter du 1er avril 2019.

Il convient de clôturer par conséquent la régie correspondante.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu la délibération 2015-03-01 actant l'intégration au Réseau du Rouedad,

Vu la délibération en date du 06 novembre 1990 instituant la régie « Bibliothèque »,

Considérant que la gratuité pour l'adhésion à la Médiathèque de Vitré pourrait mettre en difficulté la bibliothèque de Domalain,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque municipale de Domalain à compter du 1^{er} avril 2019 ;**
- **Clôre la régie « Bibliothèque » et préciser que toutes les délibérations antérieures sont abrogées ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

2019.04.10. Adhésion au réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Vitré (annule et remplace la délibération 2019.02.10)

Monsieur le Maire indique que la délibération 2019.02.10 est annulée et remplacée comme suit :

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Approuver les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;**
- **Valider l'adhésion de la commune de Domalain au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;**
- **Autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Vote : pour : 16, contre : 00, abstention : 00

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Etablissement du planning des permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'indiquer leurs disponibilités pour tenir les permanences d'ouverture des bureaux de vote à l'occasion des élections européennes du dimanche 26 mai 2019, de 8h00 à 18h00.

2. Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019 – Vague de la Noé

Extrait du compte-rendu : « La voirie définitive de la zone d'activité communautaire sera réalisée par Vitré Communauté. Cela permettra d'assurer l'écoulement des eaux pluviales vers les noues (et non vers le bassin filtrant comme c'est le cas actuellement) et de remédier également aux difficultés

rencontrées par les entreprises Yo remorques et Automobiles A à Z et à leurs clients respectifs lorsque ceux-ci se stationnent dans la ZA ».

3. Compte-rendu du Comité Technique du RIPAME

Madame PINCEPOT fait le résumé comité technique du RIPAME.

4. Spectacle du 29 juin 2019

M. ROLLAND demande de fixer une date de réunion de la Commission Culture afin d'organiser la soirée du 29 juin 2019 (feux d'artifice, artistes...). La date retenue est le 11 avril à 20h00.

5. Semaine FSCF

M. ROLLAND rappelle que les animations ont lieu du 08 au 12 avril 2019. Un pot de clôture est organisé le vendredi 12 avril.

6. Vernissage des cours de dessin

Le vernissage des cours de dessin aura lieu le 25 mai 2019 à 11h30 à l'espace culturel.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 06 mai 2019 à 20h30.

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2019.04.01	Taux d'imposition 2019	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.02	Vote du budget général 2019	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.03	Budget assainissement : décision modificative n°1	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.04	Demande de subvention : association Raid'Spiez	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.05	Régie « Argent de Poche » - mise à disposition au CCAS	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.06	Attribution du marché du programmiste pour la construction de la salle multifonctions	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.07	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.08	Avis d'enquête publique : Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.09	Tarifs de la bibliothèque (annule et remplace la délibération 2019.02.09)	03 avril 2019	03 avril 2019
2019.03.10	Adhésion au réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Vitré (annule et remplace la délibération 2019.02.10)	03 avril 2019	03 avril 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33.

Le secrétaire de séance,

SUBIRY Anthony